## **DELIBERATION N° 01 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016**

Rapporteur : M. LAMY

Le Budget Primitif 2016 de la Ville de Ludres (Budget Général) a été adopté par le Conseil Municipal par sa délibération n°1 du 4 avril 2016. Il retrace les prévisions en recettes et en dépenses pour l'exercice considéré.

Conformément à l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget peut être amendé en cours d'année par d'autres documents budgétaires.

En effet, il est nécessaire d'ajuster les crédits dans certains chapitres (fonctionnement et investissement) en recettes et dépenses, d'intégrer les restes à réaliser de la section d'investissement de l'année 2015, et les résultats de l'année 2015.

L'ensemble des écritures figure dans le document budgétaire joint à la présente délibération.

Ainsi, la lecture du Budget Supplémentaire fait apparaître les chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
<u>Fonctionnement</u>	-	
Réelles	67 290,00 €	67 600,00 €
Ordres	310,00 €	0,00 €
Total fonctionnement	67 600,00 €	67 600,00 €
<u>Investissement</u>		
Réelles	2 931 060,00 €	994 359,12 €
Reports crédits 2015	548 911,39 €	0,00 €
Ordres	500 000,00 €	500 310,00 €
Reprise des résultats 2015	0,00 €	2 485 302,27 €
Total investissement	3 979 971,39 €	3 979 971,39 €
Budget Total		
Total global réel	2 998 350,00 €	1 061 959,12 €
Total global des reports de crédits 2015	548 911,39 €	0,00 €
Total global ordres	500 310,00 €	500 310,00 €
Total global reprise des résultats 2015	0,00 €	2 485 302,27 €
Total global	4 047 571,39 €	4 047 571,39 €

Ce Budget Supplémentaire est présenté en équilibre dans chaque section et globalement.

Après intégration de ce Budget Supplémentaire, l'équilibre du budget se fixerait de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 195 350,00 €	6 195 350,00 €
Investissement	5 183 121,39 €	5 183 121,39 €
Total global	11 378 471,39 €	11 378 471,39 €

Pour information, l'affectation des résultats 2015 de la section de fonctionnement a été adoptée par le Conseil Municipal par sa délibération n°3 du 27 juin 2016.

## <u>Intervention de Monsieur le Maire</u> :

Dans ce budget supplémentaire, 160 000 € de travaux ont été affectés au groupe scolaire Loti pour des travaux énergétiques (changement d'une chaudière et isolation des murs et de la toiture de l'école élémentaire).

Ce projet répondait aux sollicitations de l'Etat, notamment son enveloppe n°2 relative aux dispositifs d'appui à l'investissement local pour le soutien aux communes remplissant un rôle de bourg-centre.

Vendredi soir, M. RAFFY, Secrétaire Général de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, m'a annoncé que ce projet sera subventionné à hauteur de 40 %, soit environ 57 000 €

Je tenais à le préciser. Lors de la réalisation de ce budget, nous n'avions pas encore la réponse de la Préfecture. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2017.

Je rappelle que les deux entreprises qui ont réalisées les travaux étaient de qualité. Elles ont accepté de faire les travaux pendant les vacances d'été et de n'être payées une fois le budget supplémentaire voté.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2016.